



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 février 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/02/2008

D - 20080071

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 25 février Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ (*quitte la séance à 16h05*), Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

***Direction générale de la vie sociale et de la citoyenneté.
Création de la commission communale pour l'accessibilité des
personnes handicapées. Décision. Autorisation.***

M. Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a l'ambition de parvenir à l'accessibilité universelle des personnes en situation de handicap. A cet effet, la municipalité souhaite mettre en place une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées afin de remplir l'objectif de leur intégration totale dans la société et de leur permettre de conduire leur projet de vie.

La Ville et le Handicap

Depuis longtemps, la collectivité s'est engagée auprès des personnes handicapées et est intervenue dans le but d'améliorer leur cadre de vie dans la cité. Avec la mise en place du conseil Ville et Handicap (en 2000), la collectivité a su créer un lien fort et productif avec le monde associatif. Grâce à cette structure de nombreuses actions en matière d'information et de sensibilisation du public ont été réalisées (guide pour les personnes handicapées sur support papier, braille, audio et en ligne sur bordeaux.fr, Bordeaux Magazine en CD et en braille, mise en place d'une machine à lire dans le hall d'accueil de la Mairie, la mise en accessibilité de bureaux de vote, livret « mieux accueillir les personnes handicapées » ainsi que le guide destiné aux aménageurs)

De même, un service Handicap au sein de la DRH a été créé et des aménagements spécifiques dans les écoles publiques, dans les institutions culturelles, sur la voirie et le mobilier urbain, dans les équipements publics et les parkings, ont été menés à bien.

Avec la mise en place de la commission communale d'accessibilité la Ville souhaite renforcer son engagement auprès des personnes en situation de handicap car elle sait que l'accessibilité est une condition primordiale pour leur permettre d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale, à l'instar de tout citoyen.

La commission communale d'accessibilité de la Ville de Bordeaux

La loi du 11 février 2005 impose à toutes les collectivités de plus de 5 000 habitants d'installer une commission communale d'accessibilité. Cependant, cette obligation est transférée aux organismes intercommunaux ayant compétence en matière de transport, lorsqu'ils existent, ce qui est le cas pour la CUB. La Ville de Bordeaux n'a donc pas d'obligation légale du fait de la mise en place par la CUB de cette commission intercommunale, dont l'axe prioritaire de travail sera l'accessibilité aux transports.

Néanmoins, la Mairie, qui est la collectivité de proximité par excellence, a vocation à étendre cette réflexion sur l'accessibilité à tous les domaines. Le travail de la commission communale qu'il vous est proposé de mettre en oeuvre sera axé plus précisément sur l'étude de l'accessibilité des espaces publics, de la voirie, et du cadre bâti sur le territoire.

Cette commission sera composée de représentants des associations, des acteurs locaux (civils et commerçants) et des acteurs institutionnels (représentants des services les plus concernés de la Ville de Bordeaux et des autres institutions ayant leur siège et leur espaces publics d'accueil des usagers au sein de la ville). Elle sera présidée par le Maire de Bordeaux.

Sa mission consistera à :

1. Effectuer le diagnostic de l'accessibilité sur le territoire dans les domaines précédemment cités (espaces publics, voirie et cadre bâti).
2. Analyser les insuffisances dont le diagnostic fera état et identifier les priorités.
3. Programmer et s'assurer de la mise en œuvre des travaux de mise en accessibilité
4. Assurer le suivi et l'évaluation des aménagements

La commission communale aura un rôle central pour vérifier la mise en œuvre des objectifs fixés par la loi du 11 février 2005. En effet, toutes les communes françaises doivent être totalement accessibles à toutes les personnes handicapées et à tous les types de handicap au plus tard en 2015.

En conséquence, je vous demande Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser M. le Maire à créer la commission communale d'accessibilité de la Ville de Bordeaux.

Après concertation avec nos partenaires, la composition de cette commission sera présentée au prochain Conseil Municipal pour engager avant l'été le travail de diagnostic de l'accessibilité sur le territoire de la Ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 février 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire

